
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 2021 À 19 HEURES

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, à la salle municipale, 168 route 112, le lundi 6 décembre 2021 à 19 h et présidée par le maire Gray Forster.

Présences: Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5 : Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

Absence : Siège no 3: Claudia Gilbert

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 6 DÉCEMBRE À 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Pensée : Chaque jour n'est pas forcément un bonjour, mais il y a du bon dans chaque jour.

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout :

- 6.03 Demande chemin Lypsey Ouest
- 12.11 Don à la Société Alzheimer de l'Estrie-Décès de M. Roland Roy

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Assemblée régulière du 15 novembre 2021.

4.00 CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de novembre 2021, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

- 6.01 Demande financement de l'album des finissants de la Polyvalente
- 6.02 Demande de financement Fondation La Cinquième Saison

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES A PAYER

8.1 **salaires** du 5 novembre au 19 novembre 2021©

Employés 15 240,28 \$ dépôt direct
achats listes ©
2021-11B 234 040,84\$
2021-12A 3 804,63\$

8.2 **Certificats disponibilité de crédits**

Dépôt rapports greffière-trésorière. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période d'octobre en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.00 AVIS DE MOTION

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) **Conseil municipal/comités**

Conseiller #1 Mélanie Cyr
Conseiller #2 Marilyne Gendron
Conseillère #3 Claudia Gilbert
Conseillère #4 Jean Martel
Conseiller #5 Mario Dolbec
Conseiller #6 Pierre Reid

b) **Maire – MRC**

c) **Rapports – chef d'équipe**

Rapport du mois de novembre 2021.

d) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**

e) **Rapport des permis émis novembre**

f) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière**

Fermeture du bureau municipal du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022.

Dépôt en prévision du budget -Activités de fonctionnement – au 30 novembre 2021.

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.01 Programme de soutien financier « En Estrie, on bouge! » - Volet Aménagement
- 13.02 Contribution au Journal régional Le Haut-Saint-François
- 13.03 Formation obligatoire élus Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- 13.04 Embauche de l'adjointe administrative – Mme Hélène Rancourt
- 13.05 Dépôt du rapport de la commission municipale – Adoption du budget
- 13.06 Dépôt du rapport de la commission municipale – Adoption Programme Triennal d'immobilisation (PTI)
- 13.07 Nomination de délégué municipal concernant les comités
- 13.08 Adoption du taux d'intérêt pour les arrérages de taxes 2022
- 13.09 Location de la salle municipale
- 13.10 Nomination du responsable concernant la Régie des Hameaux
- 13.11 Nomination du responsable concernant la Régie Incendie
- 13.12 Agente de protection du ciel étoilé

14.00 INVITATIONS

15.00 VARIA

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2021-221

résolution no 2021-221

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2021-222

résolution no 2021-222

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté avec l'ajout des points, suivants :

- 13.03 Demande financement de l'album des finissants de la Polyvalente
- 6.02 Demande de financement Fondation La Cinquième Saison

A D O P T É E

3.00 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021

2021-223

résolution no 2021-223

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

4.00 CORRESPONDANCE

2021-224

résolution no 2021-224

IL EST PROPOSÉ le conseiller Jean Martel
APPUYÉ le la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant le mois de novembre 2021 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Présence de 6 citoyens.

Monsieur Denis Veilleux demande l'avancement des dossiers incendie concernant la couverture de risque. Monsieur le maire mentionne que la prochaine réunion concernant les incendies aura lieu mardi prochain le 14 décembre 2021.

Monsieur Fernand Poulin dépose une liste de questions concernant la résolution 2021-043 et concernant la plainte en déontologie et demande une réponse avant la prochaine assemblée du 10 janvier 2021.

Monsieur Stéphane Nadeau se demande pourquoi l'inspecteur en place ne serait pas mieux d'être partagé avec une autre municipalité du Haut-Saint-François. Il demande qu'est-ce qui s'est passé avec l'ancienne employée madame Maude Boivin. Concernant madame Boivin monsieur le maire mentionne que l'information est confidentielle.

Madame Mohika Tremblay questionne la municipalité concernant la borne incendie hors fonction depuis mai sur le chemin de la Tuilerie, elle informe ensuite le conseil du pourquoi cette demande est importante : au-delà du danger que cela représente et des responsabilités du canton de Westbury, il s'agit d'une priorité, car ces informations sont nécessaires pour déterminer l'assurabilité et le montant payable en fonction du risque que la situation représente pour la compagnie d'assurance dans le cadre d'un incendie, du risque que cela représente pour le propriétaire et pour le canton de Westbury. Monsieur le maire mentionne que nous sommes déjà au courant de la situation et la directrice demande d'avoir la demande par écrit afin de faire suite.

Monsieur Shane Coates demande de voir une facture la directrice lui mentionne de lui faire une demande d'accès à l'information.

Monsieur Fernand Poulin mentionne si la municipalité possède une politique sur le harcèlement la directrice lui mentionne que oui, elle est disponible sur le site web de la municipalité.

Pour terminer, les discussions portent autour des frais d'enfouissement, des prix Valoris et de la dette basée sur le prix d'enfouissement.

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

Aucune demande.

6.01 **DEMANDE FINANCEMENT DE L'ALBUM DES FINISSANTS DE LA POLYVALENTE**

2021-225

résolution no 2021-225

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser un montant de 35\$ pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'album des finissants 2021-2022.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

6.02 **DEMANDE DE FINANCEMENT FONDATION LA CINQUIÈME SAISON**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

7.00 **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport.

8.00 **TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de novembre 2021, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2021-226

résolution no 2021-226

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les salaires du mois de novembre 2021 pour un montant de 15 240,28 \$, selon un rapport déposé par la greffière-trésorière;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer totalisants :

2021-11A	84 268,34 \$
2021-12A	3 804,63 \$

D'AUTORISER la greffière-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.00 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucun.

10.00 **AVIS DE MOTION**

Aucun.

11.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

Aucune.

12.00 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

a) **Conseil municipal/comités**

Conseillère #1 Mélanie Cyr : Régie des Hameaux : Madame Mélanie Cyr fait un retour sur la dernière rencontre de la Régie des Hameaux. Elle résume la rencontre et mentionne l'achat de nouveaux camions afin d'assurer le service des collectes ainsi que la modification des assurances avec l'ajout des frais juridiques assurable.

Conseillère #2 Marilyn Gendron : Aucun comité

Conseillère #3 Claudia Gilbert : Comité famille de la MRC : Absente

Conseiller #4 Jean Martel : Incendie : Prochaine rencontre le 14 décembre 2021

Conseiller #5 Mario Dolbec : Aucun comité

Conseiller #6 Pierre Reid : Incendie : Prochaine rencontre le 14 décembre 2021

b) **Maire – MRC**

Suite à la dernière rencontre de la MRC, monsieur le maire dépose le budget de la MRC version préliminaire.

c) **Rapports – chef d'équipe**

Rapport du mois de novembre 2021.

d) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**

e) **Rapport des permis émis en novembre 2021**

f) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière**

Fermeture du bureau municipal du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022.

Dépôt en prévision du budget -Activités de fonctionnement – au 30 novembre 2021.

13.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

13.01 **PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER « EN ESTRIE, ON BOUGE! » - VOLET AMÉNAGEMENT**

ATTENDU que la municipalité de Westbury planifie l'aménagement d'un nouveau parc dans le développement Godbout.

2021-227

résolution no 2021-227

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury demande une aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier *En Estrie, on bouge!* afin de procéder à l'aménagement du nouveau parc dans le développement Godbout.

A D O P T É E

13.02 CONTRIBUTION AU JOURNAL RÉGIONAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2021-228

résolution no 2021-228

QUE la municipalité du canton de Westbury autorise le renouvellement de la contribution 2022 au Journal Le Haut St-François pour un montant de 1.20\$ par personne.

A D O P T É E

13.03 FORMATION OBLIGATOIRE ELUS FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (FQM)

ATTENDU la tenue d'une formation concernant le « comportement éthique » est obligatoire par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

2021-229

résolution no 2021-229

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale procède à l'inscription de l'ensemble des élus pour la formation « comportement éthique » qui aura lieu à Stoke le 26 mars 2022 de 9h à 16h au tarif de 275\$ par participant pour un montant total de 1925\$.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

13.04 EMBAUCHE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE – MME HELENE RANCOURT

ATTENDU que la municipalité à autoriser par la résolution 2021-193 a publié un poste d'adjointe administrative à raison de 24 à 32 heures par semaine afin d'optimiser le travail de la directrice générale et greffière-trésorière (réception, classement, encaissement, Facebook, marché public) ;

2021-230

résolution no 2021-230

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale procède à l'embauche de Madame Hélène Rancourt comme adjointe administrative à partir du 6 décembre 2021 à raison de 32 heures par semaine.

QU'un contrat soit préparé avec Mme Rancourt indiquant le salaire et les conditions de travail avec une probation de 3 mois afin d'évaluer son travail.

A D O P T É E

**13.05 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE –
ADOPTION DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec (CMQ) a audité des municipalités sur l'adoption du budget, dont la municipalité du canton de Westbury ;

CONSIDÉRANT le rapport final d'audit de la CMQ émettant des recommandations générales à l'égard des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu le rapport d'audit concernant l'adoption du budget;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal du canton de Westbury accuse réception du rapport d'audit concernant l'adoption du budget;

2021-231

résolution no 2021-231

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury désire s'engager à suivre les recommandations émises. La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du budget, daté du mois de novembre 2021, confirmant ainsi l'engagement de la municipalité à suivre les recommandations émises par la CMQ dans son rapport d'audit.

A D O P T É E

**13.06 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE –
ADOPTION PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI)**

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec (CMQ) a audité des municipalités sur l'adoption du Programme Triennal d'Immobilisation (PTI), dont la municipalité du canton de Westbury ;

CONSIDÉRANT le rapport final d'audit de la CMQ émettant des recommandations générales à l'égard des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu le rapport d'audit concernant du Programme Triennal d'Immobilisation (PTI);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal du canton de Westbury accuse réception du rapport d'audit concernant du Programme Triennal d'Immobilisation (PTI);

2021-232

résolution no 2021-232

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury désire s'engager à suivre les recommandations émises. La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec concernant du Programme Triennal d'Immobilisation (PTI), daté du mois de novembre 2021, confirmant ainsi l'engagement de la municipalité à suivre les recommandations émises par la CMQ dans son rapport d'audit.

A D O P T É E

13.07 **NOMINATION DE DÉLÉGUÉ MUNICIPAL CONCERNANT LES COMITÉS**

Reporté à la prochaine assemblée régulière.

13.08 **VERSEMENT DU PAIEMENT FONDS GRAVIÈRE ET SABLIERE À EAST ANGUS**

ATTENDU que la Ville de East Angus a signé une entente avec la municipalité du canton de Westbury concernant le partage d'une partie des revenus de la redevance pour la gravière sablière Excavation Normand Bouchard effectif en juin 2011 ;

2021-233

résolution no 2021-233

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury rembourse à la Ville de East Angus un montant de 3 193,28\$ pour la partie de la redevance calculée à partir du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021 sur des tonnages de la gravière Normand Bouchard.

QUE le montant soit transféré du compte de la réserve gravières et sablières au compte courant pour l'année 2022.

A D O P T É E

13.09 **ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR LES ARRÉRAGE DE TAXES 2022**

ATTENDU l'article 981 CMQ établissant que les taxes portent intérêt à dater de l'expiration du délai prévu à l'article 1013 ou de tout autre délai applicable conformément à la section IV du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chapitre F-2.1) portant sur le paiement et le remboursement des taxes, selon le cas;

ATTENDU qu'il n'est pas du pouvoir du conseil ou des officiers municipaux de faire remise de ces intérêts;

2021-234

résolution no 2021-234

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- qu'à compter du moment où les taxes deviennent exigibles, seul le montant du versement échu porte intérêt au taux annuel de 12% (douze pour cent);

- **une pénalité** est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles. Celle-ci est égale à 0.2% du montant impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 2% par année;
- le conseil décrète également que les règles prescrites par la présente résolution ou en vertu de celle-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes, tarifs ou compensations municipales que la municipalité perçoit;

A D O P T É E

13.10 AGENTE DE PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ

ATTENDU qu'est en vigueur sur le territoire de la municipalité le règlement des permis et certificats n° 98-2010;

ATTENDU que ce règlement prévoit la nomination par le conseil municipal d'un inspecteur des bâtiments responsable de l'application des différents règlements d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU que le territoire de la MRC du Haut-Saint-Francois et par conséquent celui de la municipalité font parties de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM) depuis sa création en 2007;

ATTENDU que les enjeux d'application réglementaires sont au coeur de la gestion de la RICEMM;

ATTENDU que bien que l'approche de gestion ait toujours été centrée sur la collaboration et la sensibilisation, la gestion de la dimension réglementaire demeure un aspect fondamental de la Réserve, et un enjeu d'importance en vue d'assurer sa pérennité;

ATTENDU que les constats relatifs aux défis de l'application réglementaire sur le territoire de la RICEMM sont nombreux et exprimés depuis longtemps par ses gestionnaires et partenaires;

ATTENDU qu'il est peu réaliste d'attendre des inspecteurs et intervenants, une maîtrise approfondie des connaissances nécessaires au travail d'application réglementaire en éclairage extérieur et contrôle de la pollution lumineuse;

ATTENDU que la réglementation en vigueur sur le territoire possède une complexité intrinsèque liée à son champ d'application, malgré les efforts consentis pour la simplifier;

ATTENDU que le travail d'application réglementaire exige une certaine compréhension du fonctionnement et des caractéristiques techniques des appareils d'éclairage et des instruments de mesure associés;

ATTENDU qu'une compréhension minimale de la physique de la lumière et de la vision ainsi que des unités de mesure est importante pour bien maîtriser les problématiques et solutions possibles sur le terrain, comme pour être en mesure de communiquer clairement les enjeux aux citoyens, commerçants, et intervenants municipaux;

ATTENDU que le travail d'application réglementaire en éclairage extérieur exige un minimum de travail en soirée, ce qui est peu attractif pour les personnes en charge;

ATTENDU que le budget limité dédié aux inspecteurs et les enjeux de pollution lumineuse moins urgents par rapport à d'autres dossiers, rendent ce travail difficile à prioriser relativement à l'ensemble de leurs tâches;

ATTENDU que pendant ce temps, de nombreux éclairages non conformes sont installés sur le territoire, dégradant la qualité du ciel étoilé et menaçant la pérennité à long terme de la Réserve;

ATTENDU que depuis 2019, les MRC de Sherbrooke, Granit et le Haut-Saint-François travaillent de concert avec les représentants de l’Astrolab du Mont-Mégantic pour la préservation du ciel étoilé et forment le Comité des 3 MRC/RICEMM;

ATTENDU qu’une planification stratégique et un plan d’action triennal ont été mis en place et que la MRC du Haut-Saint-François a pris la décision de participer à un budget conjoint des 3 parties;

ATTENDU qu’un montant annuel de 25 000 \$ provenant du FDLR du HSF a été affecté (pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) à la réalisation du plan stratégique;

ATTENDU que le plan stratégique vise en outre à diminuer la responsabilité des municipalités pour l’émission des permis en lien avec l’éclairage nocturne;

ATTENDU que le plan d’action 2021-2022 de la planification stratégique prévoyait l’embauche d’une ressource partagée et par conséquent la création d’un poste «d’agent de protection du ciel étoilé» pour le Haut-Saint-François et le Granit;

ATTENDU que le financement de cette ressource s’effectue à même le financement annuel du plan stratégique de la RICEMM;

ATTENDU que le mandat se réalisera avec l’équivalent de 300h par MRC, pour une période d’embauche équivalente à 17 semaines/an;

ATTENDU que la ressource est gérée par l’équipe du parc national du Mont-Mégantic (PNMM), en collaboration avec les MRC. Le PNMM embauche, forme, et encadre la ressource en poste, en fonction des objectifs et balises établis conjointement avec les MRC;

ATTENDU que la municipalité du canton de Westbury a été identifiée comme une des deux municipalités du Haut-Saint-François qui bénéficiera de ce service pour l’année 2022;

ATTENDU que les tâches de la ressource se définissent comme suit :

Formation	<ul style="list-style-type: none">• Réglementations en vigueur et pollution lumineuse;• Territoire d’intervention et collaborateurs;• Lumière et principes de l’éco-éclairage;• Inventaire terrain et instruments de mesure;• Modèles et spécificités techniques des luminaires.
Champs d’intervention	<ul style="list-style-type: none">• Bâtir un protocole d’intervention en partenariat avec les inspecteurs municipaux;• Bâtir un plan de patrouille du territoire pour cibler les éléments de non-conformités et un registre de ceux-ci;• Agir en sensibilisation et accompagnement personnalisé avec les propriétaires, selon le plan d’intervention et les secteurs prioritaires déterminés;• Mettre en place un mécanisme de transmission des dossiers problématiques auprès des inspecteurs municipaux.
Secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les secteurs prioritaires d’intervention avec différents outils (ex : carte satellite, photos panoramiques nocturnes, photos drone, etc.), afin de cibler les plus grands émetteurs et les plus grands gains en termes de réduction de la pollution lumineuse sur le territoire.

ATTENDU que les mécanismes d’échanges d’informations et de collaboration avec les inspecteurs seront à préciser en début de mandat;

ATTENDU qu'un bilan annuel des actions menées dans la RICEMM par l'agent de protection du ciel étoilé sera intégré à la reddition de compte annuel présenté au Comité des 3 MRC/RICEMM, selon le mode de fonctionnement du Comité, tel qu'il a été adopté. À titre informatif, ce bilan contiendra le nombre de sites inspectés, le nombre d'interventions de sensibilisations menées, et ce, pour chaque MRC (sera transmis à la municipalité du canton de Westbury);

ATTENDU que la municipalité accueille favorablement la présence d'une telle ressource sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit attribuer au poste «d'agente de protection du ciel étoilé» par le biais de résolutions adoptées un « pouvoir de visite ». Le poste ne se voit pas attribuer de pouvoir coercitif, celui-ci demeurant entièrement sous la responsabilité de la municipalité du canton de Westbury, lorsqu'applicable;

2021-235

résolution no 2021-235

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer madame Séverine Clause, Agente de protection du ciel étoilé de la RICEMM, comme personne agissant à titre de fonctionnaire pour la municipalité lorsqu'elle procède à l'observation des propriétés à partir chemin public ou lorsqu'elle se rend sur les propriétés privées pour y laisser une information à l'intention des occupants.

ADOPTÉ E

14.00 **INVITATIONS**

Aucune.

15.00 **VARIA**

Aucun.

16.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Mohika Tremblay demande pourquoi les procès-verbaux du mois précédent ne sont pas sur le site web. Madame la directrice générale lui mentionne que les procès-verbaux doivent être adoptés par le conseil avant la diffusion sur le site web.

En réponse aux citoyens présents concernant les détails des coûts de la Régie des Hameaux madame Mélanie Cyr explique la quote-part calculée par le ratio d'habitants.

17.00 **FERMETURE**

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2021-236

résolution no 2021-236

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19:51 heures.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Nathalie Audet

MAIRE De Westbury

Directrice générale et greffière-trésorière

Gray Forster

Nathalie Audet